

**Communiqué – 17 novembre 2016**  
**DEPLAFONNEMENT DU CNV : UN ACTE FORT POUR LA DIVERSITE ARTISTIQUE**

---

La ministre de la Culture et de la Communication a annoncé mercredi après-midi, à l'Assemblée nationale, que sur arbitrage du Premier ministre, le plafond de la taxe fiscale du Centre National des Variétés et du Jazz (CNV), serait rehaussé à 32 M€ en 2016 et supprimé à partir de 2017.

Cette décision donne la pleine mesure à cet instrument de solidarité et de structuration du secteur concerné par le CNV.

Les organisations membres du CNV, représentatives tant des artistes et des techniciens que des entrepreneurs de spectacle musical et de variété, tiennent à remercier Audrey Azoulay, ainsi que Manuel Valls pour cette décision de prime importance pour la vitalité de notre secteur.

Ces mesures sont indispensables pour permettre à l'établissement public d'assumer ses missions actuelles, essentielles à la préservation et au développement du secteur. Le CNV rencontre de nombreuses et graves difficultés liées à un contexte économique fragilisé et à l'élargissement de ses missions (Fonds d'urgence, Observatoire de l'économie de la musique et deux dispositifs du nouveau Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle).

Pourtant, le CNV a fait ses preuves. Son budget – 30 millions d'euros – est réduit. Il bénéficie d'un financement unique : une taxe qui lui est affectée, la taxe « billetterie ». En d'autres termes, seule la solidarité des entrepreneurs de spectacles finance les aides distribuées aux entreprises de ce secteur.

Les aides du CNV, redistribuées notamment à des petites entreprises du secteur, sont la marque d'un soutien vertueux des artistes et de la création dans sa diversité.

**Nous sommes aujourd'hui mobilisés pour que les mesures de relèvement du plafond pour 2016 et de déplafonnement en 2017 fassent l'objet d'un vote définitif à l'Assemblée nationale.**

Liste des membres du Conseil d'administration du CNV signataires du communiqué :  
ARF / FASAP-FO / FNCC / CAMULC / CSCAD / PRODISS / SNES / SMA / FNSAC / CGT / SFA-CGT / SNAM-CGT / SYNPTAC-CGT / SNSP / SYNDEAC